

Je m'inscris aux épreuves d'admission

Uniquement pour les formations soumises à sélection, hors PARCOURSUP
(ES-ASS-EJE-ETS en formation initiale)

Etape 1

Je prends connaissance de l'ensemble des informations :

- ✓ Règlement d'admission
- ✓ Calendrier des épreuves
- ✓ FAQ (foire aux questions)

Où ?

Dans la rubrique « **Inscriptions** » → « **Dossiers d'inscription** » ou « **vous inscrire** »

Les documents se trouvent dans le carré droit

Pourquoi ?

Pour vérifier que vous pouvez justifier des prérequis, prendre connaissance des modalités des épreuves, des dates, des possibilités de dispenses, ...

La FAQ répondra également à un grand nombre de questions.

Etape 2

Je me préinscris (prévoir une imprimante !)

- Je complète mon dossier en ligne
- Je vérifie et valide (« **VALIDER** »)
- J'imprime ma fiche d'inscription (**mentionnant mon numéro temporaire de candidat**) et la liste des pièces à joindre

nb : l'attestation employeur est destinée uniquement aux candidats en situation d'emploi (cf règlement d'adm.)

Conseil : enregistrer la fiche d'inscription sur votre ordinateur

Où ?

Dans la rubrique « **dossiers d'inscription** », choisissez la formation ou dans « **vous former** », sur la fiche de la formation

Etape 3

Je m'inscris : j'envoie mon dossier complet à :

IRTS Nouvelle Aquitaine- service admissions + nom de la formation
9 avenue F. Rabelais – BP 39 – 33401 TALENCE cedex

Conseil : n'attendez pas la date limite pour envoyer votre dossier !!

Les dossiers reçus moins de 15 jours avant la date limite seront traités moins vite.

A noter :

- tout dossier incomplet sera renvoyé

Et ensuite ?

Je reçois un e-mail de confirmation d'inscription et je serai convoqué(e) par courrier et par email pour les épreuves.

Attention ! Aucune annulation d'inscription ne sera prise en compte (sauf cas de force majeure)